

## Information aux riverains Rue Moyaux et rue du Grand Rempart

Dans le cadre de la rénovation des réseaux publics d'eau potable et d'assainissement, puis du réaménagement de la voirie et de l'éclairage public rue Moyaux, les travaux seront réalisés en 2 phases :

**PHASE 1 :** Travaux réalisés par l'Entreprise SPEYSER pour le compte du SDEA du 1<sup>er</sup> février 2021 au 2 avril 2021.

**PHASE 2 :** Travaux de voirie / renouvellement de l'éclairage public réalisés pour le compte de la Ville de Benfeld (la période de travaux reste à définir)

Les travaux réalisés rue Moyaux impacteront les riverains de la rue Moyaux et de la rue du Grand Rempart.

Ci - dessous un extrait de l'arrêté municipal n° 07/2021 :

**ARTICLE 1er** – La circulation sera interdite, sauf aux véhicules affectés au chantier, rue Moyaux du  
**Lundi 1<sup>er</sup> février 2021 au vendredi 2 avril 2021 suivant l'avancement des travaux.**

**ARTICLE 2** – La circulation des piétons sera préservée et l'accès aux véhicules de secours sera maintenu.

**ARTICLE 3** – Le stationnement sera interdit rue Moyaux pendant toute la durée du chantier.

**ARTICLE 4** – Les riverains sont invités à sortir leurs véhicules en dehors de la zone de chantier avant 8 heures. Ils pourront à nouveau accéder à leur propriété après 17 heures.

**ARTICLE 5** - Pour faciliter le ramassage des poubelles par le SMICTOM, les riverains sont invités à avancer leurs poubelles comme indiqué :

- Riverains rue Moyaux : avancée des poubelles au croisement rue du Château
- Riverains rue du Grand Rempart : avancée des poubelles, sur le côté, au croisement rue de l'Ancienne Porte
- Immeuble Cardinal côté rue du Grand Rempart : avancée des poubelles rue du Château.

**ARTICLE 6** - La signalisation de chantier sera posée, entretenue journalièrement, sous contrôle des services techniques de la Ville de Benfeld, par l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE 7** - Les dispositions du présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires

Comme indiqué dans l'arrêté, il est demandé aux riverains de la rue Moyaux de sortir leurs véhicules en dehors de la zone de chantier avant 8 heures.

Les riverains de la rue du Grand Rempart pourront sortir avec leurs véhicules en journée mais ne pourront accéder à leur propriété qu'après 17 heures.

Pour pallier ces contraintes, le parking « REIBEL », situé 13 rue du Général Leclerc sera librement accessible de jour comme de nuit.

Le parking du cardinal est également accessible en continu.

Pour plus d'informations les services techniques de la mairie restent à votre disposition.

Conscient des désagréments que ces travaux peuvent engendrer, je compte néanmoins sur votre compréhension afin que ce chantier puisse être réalisé en toute sécurité et dans les meilleures conditions possibles.

Le Maire,  
Jacky WOLFARTH

